

++++RAPPEL++++

Arrêté Municipal AR_ 28_ 2021

L'installation des panneaux publicitaires temporaires

-Les entreprises effectuant des travaux chez l'habitant sont autorisées d'installer un panneau publicitaire sur la façade du lieu des travaux mais **uniquement pour la durée de ceux-ci**.

-Lors de la mise en vente d'un bien immobilier un panneau temporaire avec la notion « **A VENDRE** » peut être installé et ce jusqu'à la signature du compromis de vente.

Après la signature de la vente du bien un panneau avec la notion « **VENDU** » peut être installé pour une **durée de 15 jours**.

Tout autre panneau publicitaire est interdit

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Arrêté Municipal AR_ 35_ 2019

Les obligations de chacun dans l'intérêt général

-Nettoyage des trottoirs, en toute saison les propriétaires ou locataires sont tenus de les maintenir en état de propreté et désherbé.

-Les haies, celles-ci doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et limitée à une hauteur de 2 mètres.

-Les poubelles doivent être retirées de la voie publique après le passage du camion de collecte.

-Déjections canines sont interdites sur la voie publique, les espaces verts et doivent être ramassées par les propriétaires des animaux

-Par temps de neige et verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige jusqu'au caniveau et jeter du sel ou du sable en cas de verglas.



MAIRIE DE MAUPERTHUIS
Tel : 01-64-03-16-27
mairie.mauperthuis@wanadoo.fr
www.mairie-mauperthuis.fr

Les brèves de Mauperthuis

N°34 – septembre 2023

Le mot du Maire.

Certains d'entre vous ont été surpris de la création d'un chemin piétonnier sur l'espace herbacé de la place de la Fontaine.

Alors pourquoi cet aménagement ?

Nous avons décidé d'élargir la chaussée descendant vers la D402 pour faciliter le passage des véhicules et mettre un terme aux nombreux accrochages sur les véhicules en stationnement.

A ces travaux de voirie nous avons souhaité y adjoindre un chemin piéton et PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour la sécurité de leur déplacement.

La configuration de la place ne permettant pas un grand nombre de possibilité, notre choix s'est porté sur un passage tel que réalisé aujourd'hui, passage qui sera cet automne bordé de fleurs, cela fera suite à ce que nous avons déjà planté, une haie d'arbustes variés, des rosiers et deux arbres (ALBIZIA).

Bien à vous,

Dominique CARLIER



Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, à partir du 1^{er} janvier 2024 tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables en les séparant du verre, des emballages ou du reste de la poubelle.

L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures et de reste de repas, et de réduire la production de gaz à effet de serre.

Pour ce faire COVALTRI77 met en vente des composteurs au prix de 22€, montant réduit à 15€ après la prise en charge du coût par la CACBP de 7€
 COVALTRI77 : composteur@covaltri77.fr

++++INFOS++++

Aide financière pour les cartes de transport « Imagine'R » pour les lycéens des 54 communes de la communauté d'agglomération

Cette année, les démarches pour bénéficier de cette aide financière ont été modifiées par Ile-de-France Mobilités.

Les demandes devront se faire uniquement via le formulaire papier (renouvellement ou première souscription) reçu par courrier ou disponible auprès de France Service de Coulommiers

22 rue du palais de Justice
 77120 Coulommiers
 Tel : 01.64.65.88.60



Le service petite enfance de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie organise une matinée Petite Enfance "Ateliers Jeux" pour les enfants de 0 à 3 ans et leur famille.

C'est une occasion pour les parents et leurs enfants de partager un moment ludique autour de plusieurs activités animées par les professionnels de la Petite Enfance : jeux de motricité, parcours sensoriel, animation autour du livre...

Ces ateliers jeux sont ouverts à toutes les familles des 54 communes de la communauté d'agglomération. Les frères et sœurs plus âgés sont également les bienvenus

Cette matinée aura lieu le :
 Samedi 30 septembre 2023 de 9h30 à 12h00
 A la Ferté-sous-Jouarre au Gymnase des Picherettes
 66/68 rue du Lion

Plus d'infos au : 01.60.22.19.19
rpe.chenille@coulommierspaysdebrie.fr